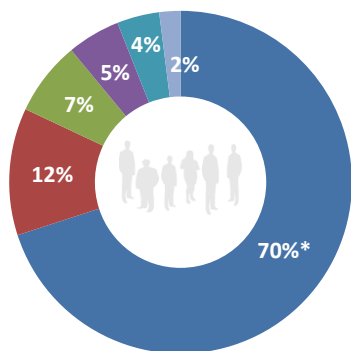


# CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS DE LA FPH EN BRETAGNE AU 15 DECEMBRE 2015

## CENTRE HOSPITALIER DE JANZE / 192 agents

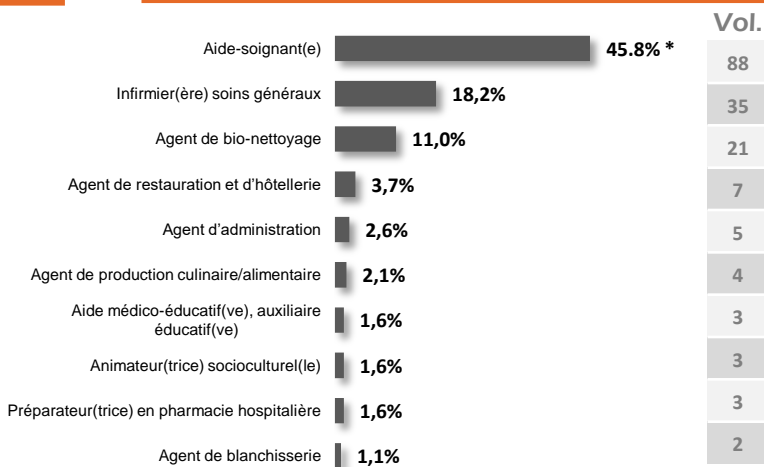
### 29 métiers représentés sur les 200 du Répertoire National des Métiers de la FPH

#### Répartition par familles de métiers

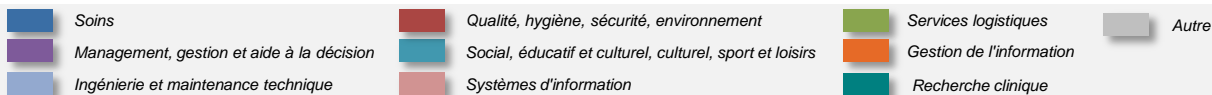


\* Note de lecture : 70% des agents exercent un métier de la famille des Soins.

#### TOP 10 des métiers



\* Note de lecture : 45.8% des agents exercent le métier « Aide-soignant(e) »



#### Répartition par sexe

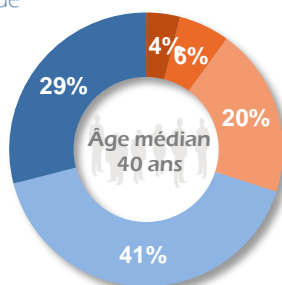
**Hommes : 12% / Femmes : 88%**

Rappel taux de féminisation

Région BRETAGNE : 82% Secteur CH(R)U-CH : 83%

#### Répartition par tranche d'âge

1<sup>ère</sup> partie de carrière : 69%



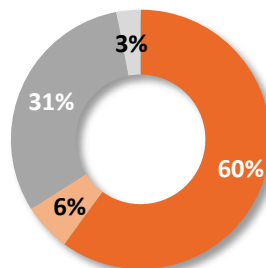
2<sup>ème</sup> partie de carrière : 31%

Rappel taux de 2<sup>ème</sup> partie de carrière

Région BRETAGNE : 42%  
Secteur CH(R)U-CH : 42%

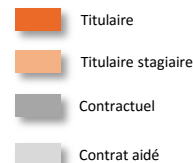


#### Répartition par statut

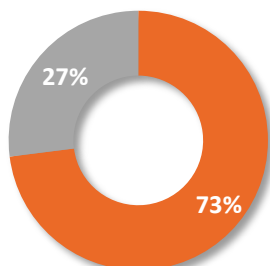


Rappel taux de contractuels

Région BRETAGNE : 20%  
Secteur CH(R)U-CH : 19%

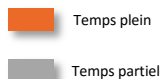


#### Répartition Temps plein / Temps partiel

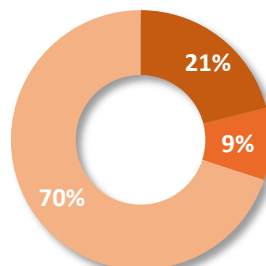


Rappel taux de temps partiels

Région BRETAGNE : 27%  
Secteur CH(R)U-CH : 28%



#### Répartition par catégorie



Rappel Région BRETAGNE :

A : 27% / B : 19% / C : 54%  
Secteur CH(R)U-CH :  
A : 28% / B : 19% / C : 53%



## Taux d'encadrement

**Taux d'encadrement : 5%\***

Rappel taux d'encadrement Région BRETAGNE : 5%

Secteur CH(R)U-CH : 5%

\* Définition d'un encadrant : agent positionné sur un des métiers ayant une activité d'encadrement d'après le Guide métiers de l'ANFH

## Résultats détaillés des principaux métiers

	% dans les eff.	Homme	Femme	Moins de 30 ans	De 30 à 44 ans	De 44 à 54 ans	55 ans et plus	Titulaire	Contractuel*	Temps plein	Temps partiel
Aide-soignant(e)	45,8%	3%	97%	43%	39%	11%	7%	64%	36%	70%	30%
Infirmier(ère) soins généraux	18,2%	20%	80%	26%	60%	11%	3%	74%	26%	71%	29%
Agent de bio-nettoyage	11,0%	5%	95%	14%	24%	33%	29%	48%	52%	95%	5%
Agent de restauration et d'hôtellerie	3,7%	-	100%	14%	14%	43%	29%	86%	14%	100%	-
Agent d'administration	2,6%	-	100%	20%	60%	-	20%	60%	40%	80%	20%
Agent de production culinaire/alimentaire	2,1%	100%	-	25%	-	75%	-	75%	25%	100%	-
Aide médico-éducatif(ve), auxiliaire éducatif(ve)	1,6%	-	100%	-	33%	67%	-	100%	-	100%	-
Animateur(trice) socioculturel(le)	1,6%	-	100%	33%	33%	34%	-	67%	33%	33%	67%
Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière	1,6%	-	100%	-	67%	33%	-	67%	33%	-	100%

\* Contractuel + Contrat aidé

## Rappels méthodologiques

- ❖ La population recensée est constituée de tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière dont l'établissement était employeur au 15 DECEMBRE 2015, quel que soit leur temps de travail.
- ❖ Les métiers à affecter aux agents étaient ceux recensés dans le Répertoire National des Métiers de la FPH.
- ❖ La Cartographie s'intéresse à la réalité des activités donc au métier réellement exercé par chaque agent. Même s'il n'a pas la qualification requise, il était préconisé à l'établissement de lui affecter le métier qu'il exerce.
- ❖ Lorsqu'un agent exerçait plusieurs métiers, il devait être recensé dans son métier principal. Si l'agent exerçait 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter était à la discrétion de l'établissement.
- ❖ Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) étaient à affecter au métier exercé préalablement à la formation.

**Pour accéder aux résultats complets de votre Cartographie métiers et de son positionnement par rapport aux données régionales, départementales et sectorielles, rendez-vous sur la plateforme <http://cartographie-metiers.anfh.fr/> muni(e) de votre identifiant et de votre mot de passe**